

Lettres relatives au paiement et au recouvrement

La Régie vous informe que, depuis le **17 novembre 2017**, les lettres concernant le paiement ou le recouvrement sont expédiées dans votre messagerie sécurisée. Pour les recevoir en version papier, vous devez modifier vos préférences de communication dans la page d'accueil du service en ligne *Mon dossier*. Pour consulter la liste des lettres incluses dans la catégorie *Paiement/Recouvrement*, cliquer sur *Détails*.

Paiement/Recouvrement [Détails](#)

Messagerie sécurisée

Poste

Aucun changement n'est apporté à la transmission des états de compte et des avis de dépôt.